

Office de
Tourisme



DOSSIER DE CANDIDATURE

Espace d'exposition de l'Office de Tourisme

Géré par le service tourisme de la communauté de communes Vie et Boulogne, l'espace d'exposition de l'Office de Tourisme Intercommunal basé à Aizenay, est une vitrine de Vie et Boulogne.

Les expositions peuvent être artistiques, pédagogiques, culturelles, environnementales... et faites de photographies, tableaux, sculptures, installations, vidéo... Elles ont vocation à faire vivre ce lieu. Plusieurs thèmes peuvent être envisagés ! Le territoire Vie et Boulogne est riche et ne manque pas sujet à mettre en lumière.

En février et mars, l'Office de Tourisme met à disposition des artistes locaux et associations du territoire, cet espace leur permettant de présenter leur travail, leurs œuvres et aller à la rencontre des publics.

Les dossiers de candidature doivent être complétés et déposés à l'Office de Tourisme **avant le 30 novembre 2021**. Une commission est en charge de sélectionner les artistes et associations qui exposeront.

DOSSIER ARRIVÉ LE :

DOSSIER : COMPLET INCOMPLET

AVIS : FAVORABLE DÉFAVORABLE

Office de Tourisme Vie et Boulogne
2 avenue de la gare - 85 190 Aizenay

Contact

Guilbaud Nathalie

Chargée de communication Tourisme

n.guilbaud@vieetboulogne.fr

06 70 94 62 06

Fiche de renseignements . 1

Qui êtes-vous ?

- Une association locale Un particulier Un établissement scolaire
- Autre

Nom de la structure

ou

Nom et prénom de l'exposant particulier

Adresse

CP Ville

Téléphone

Adresse Mail

Pour les structures (associations, établissement scolaires...)

Nom et prénom du référent

Qualité

Téléphone – Nombre d'adhérents

Adresse Mail

Fiche de renseignements . 2

Description de votre exposition

- Peinture Sculpture Photographie Installation Vidéo
- Autre

Les œuvres ont-elles été déjà exposées oui non

Si oui, dans quelle ville et à quelle occasion

.....

Description de l'exposition

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de fournir en pièce jointe, un panel de photographies représentatives de l'exposition.

Nombre d'œuvres à exposer

Formats des œuvres

Type d'accroche murale sur socle autonome

autre

Besoins matériels

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche de renseignements . 3

Règlement

Mise à disposition de l'espace d'exposition

L'entrée du public pendant les expositions se fera à titre gratuit.

L'espace d'exposition sera mis à la disposition à titre gratuit. Il ne peut se faire sans la présence obligatoire du personnel du service tourisme de la communauté de communes Vie et Boulogne. Un état des lieux sera effectué avant et à l'issue de l'utilisation, en présence de l'exposant ou du représentant de la structure exposant. L'organisateur supporte tous les frais de remise en état des lieux consécutifs aux dégradations de son fait.

L'espace d'exposition sera accessible uniquement durant les horaires d'ouverture au public de l'Office de Tourisme.

Assurance

La communauté de communes Vie et Boulogne conserve à sa charge, en sa qualité de propriétaire, l'assurance des locaux et matériels mis à disposition en dommages aux biens (incendies, dégâts des eaux, risques annexe...) avec renonciation à recours contre l'exposant dans les limites du contrat global d'assurances qu'elle a souscrit.

L'exposant s'engage à transmettre la liste des œuvres exposées et leur valeur. En cas de préjudice, l'exposant sera indemnisé selon les conditions et limites des contrats d'assurance souscrit par la communauté de communes Vie et Boulogne. Il renonce à tout recours contre celle-ci.

La communauté de communes ne saurait être tenue pour responsable des matériels ou fournitures autres que les œuvres apportés et laissés en dépôts.

Vernissage

Le vernissage de l'exposition sera pris en charge par la communauté de communes Vie et Boulogne. Les invitations seront envoyées principalement par email, une liste sera établie entre l'exposant et le service tourisme.

Communication

La communication sera prise en charge par la communauté de communes Vie et Boulogne. Les communiqués de presse, les affiches, les publications sur les réseaux sociaux et des cartons d'invitation dématérialisés seront assurés par le service tourisme.

Fait le

Signature

à